

Commune : 034332

Vias

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : BR

Feuille(s) : 01

Qualité du plan : P4

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 24/03/2005

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 04/11/2024 par M. BBASS, géomètre à AGDE.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 5463.

A. Vias, le 30 SEP. 2025

M. Bolinches

[Signature]

Bbass
GÉOMÈTRE-EXPERT



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALPÉRIEN OUVRIER

Document dressé par
BOTTRAUD.F. (BBASS).....

à Agde.....

Date 04/11/2024.....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A est réservée aux propriétaires (plan dressé par acte de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuv
(2) Qualité de la personne usagée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien muni de cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités des propriétaires (ou leur représentant dûment autorisé, conseil représentant qualité de l'association représentative).

Par délégation du Maire,
M. Jacques BOLINCHES
Adjoint au Maire
Délégué aux Services Techniques

